



A LECHELON
Octobre 2015

Numéro 39

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés
Site internet : apsaumon.com

Editorial

Nous commençons par évoquer très succinctement notre assemblée générale 2015. Nous remercions tout particulièrement les intervenants et les membres de notre association qui parfois sont venus de loin.

Ensuite, nous abordons nos propositions envoyées à la DREAL (Direction Générale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Centre, concernant le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Elles complètent celles des associations de protection de la nature parallèles à la nôtre.

Nous vous faisons part de l'impact économique de la pêche du saumon atlantique dans la vallée de la Margaree en Nouvelle Ecosse (Canada). Nous avons eu connaissance d'autres études sur ce sujet dans le passé ; cependant les pratiques et modalités d'exercice de ce sport sont assez éloignées de celles en cours dans notre pays. L'exemple choisi permet d'être très proche du nôtre en ce qui concerne la liberté d'accès à la rivière et à la modicité de coût des droits de pêche. Nous avons mis en relief le contexte économique de la Nouvelle Ecosse afin que les décideurs et représentants locaux, nationaux, politiques ou associatifs aient un ensemble de données économiques le plus complet possible sur la vallée dans l'exemple traité.

Notre ami Georges PLANTIN narre la capture du plus gros saumon capturé à Brioude. Il a été un témoin privilégié de ce fait.

Enfin, évoquons très rapidement les montées de saumons de ce printemps 2015 ; dans la majorité des rivières françaises, le nombre de saumons présents en 2015 est encourageant.

Sur l'Allier, peu de personnes auraient misé sur plus de mille saumons passés à Vichy ; espérons que cela se traduira par un nombre important de saumons sur les frayères du haut Allier. Il en est de même sur la Creuse : plus de 200 saumons passés à Descartes.

Les raisons de ce rebond sont certainement multiples en ce qui concerne notre bassin. Citons quelques facteurs influents : des conditions favorables à la dévalaison des smolts, un taux de survie dans l'Océan supérieur aux années précédentes, l'arrêt des filets dérivants à compter du 1 Janvier 2015 dans les eaux européennes, la douceur de l'hiver (excepté le mois de février), la bonne hydraulité des rivières de novembre à fin mars...etc ont contribué aux nombreux passages. Pour retrouver un espoir raisonné de reprise de la pêche aux saumons (très encadrée) il faudrait que 3 années sur cinq nous ayons des montaisons à 4 chiffres au niveau de Vichy.

Le point sombre concerne les blessures. Espérons qu'à l'avenir, une étude de terrain sérieuse viendra établir les localisations de ce problème : est-il multi factoriels ? à ce jour, nous avons trois hypothèses concernant les blessures : lamproïes marines, frictions lors de passage des seuils et attaques de silures. Depuis de trop nombreuses d'années ce problème persiste, et nous en sommes toujours aux hypothèses. Nous souhaitons qu'un protocole suivi de faits sur le terrain soit engagé au plus vite pour tenter de localiser les lieux de ces blessures. Une demande de suggestion dans ce sens a été faite dans le cadre du SDAGE 2016-2021.

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

Editorial

Assemblée
générale 2015

Aspect socio-
économique

Témoignage

Situation 2014

Brèves

ASSEMBLEE GENERALE 2015

Elle s'est tenue le 26 avril 2015 à La Chomette.

La première partie fut consacrée aux formalités courantes d'une association :

- renouvellement des membres du conseil d'administration. Messieurs Emmanuel Gladel et Pierre Hautier deviennent membres du conseil d'administration.
- modification de l'article 3 des statuts : création d'une carte de membre sympathisant pour des jeunes ou étudiants avec les particularités suivantes : une cotisation adaptée (10 €), l'accès au bulletin d'information via internet (sur notre site apsaumon.com) ;
- du rapport d'activités 2014 ;
- du rapport financier 2014.

La seconde partie fut consacrée aux intervenants extérieurs, suivie d'échanges.

Monsieur Sylvain LECUNA (Chef de projet EDF) nous a présenté le nouvel aménagement :

« L'ensemble des partenaires qui travaillent sur le sujet a pour but de concilier les attentes économiques, environnementales, et de production énergétique.

Le projet est classé H Q E (Haute Qualité Environnementale). Il s'articule autour de trois axes :

- Libre circulation piscicole ;
- Libre circulation sédimentaire ;
- Production d'énergie renouvelable.

Les objectifs environnementaux sont prioritaires, les objectifs techniques se greffent autour.

Les principales évolutions par rapport à l'APS (Avant Projet Sommaire)

- **La Prise d'eau** : l'alimentation sera effectuée à partir de trois siphons ; le débit maximal qui transitera par la galerie sera de 20 m³/s. C'est une première réalisation mondiale. Les trois siphons devront toujours rester amorcés d'où l'ajout de pompes de compensation.
- **Les Principales améliorations apportées par le modèle réduit sont** :
 - les positionnements de la passe de montaison et du clapet d'attractivité ;
 - l'ajout des cuillères de réception pour dissipation énergétique (pour éviter de blesser les poissons).

Réponses à des questions d'adhérents présents à l'assemblée

- Il n'y aura pas de passe pour les canoës ; la priorité c'est le cahier des charges environnemental ;
- Le début des travaux est programmé fin 2016, la durée sera de trois ans. »

M. Jean-Michel BACH a rappelé les missions de LOGRAMI :

« LOGRAMI a des missions de suivis, d'études et de recherches appliquées sur l'ensemble des populations de migrateurs du bassin de la Loire. Quelques constats sur le saumon suite aux études de LOGRAMI :

- En 2014, les résultats des indices d'abondance (pêche conduite en septembre) en tacons sont excellents, de même avec la croissance des alevins ;
- La sous-exploitation des zones (S1 et S2) en amont de POUTES est très regrettable ;
- Dans la zone en aval de Brioude (S5) les indices d'abondance en tacons sont très décevants, malgré un nombre intéressant de géniteurs sur les frayères ;
- Les résultats obtenus sur l'axe Vienne – Creuse - Gartempe sont encourageants. Le nombre de saumons présents à Descartes représente 15 % du nombre de saumons recensés sur l'ensemble du bassin ».

Monsieur Jean-Pierre VIGIER (député de la circonscription de Brioude) est membre à l'Assemblée Nationale de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Le sujet du saumon le touche très personnellement. Il représente pour lui un élément important de cette belle vallée qu'est l'Allier.

Il a œuvré pour obtenir une commission parlementaire sur la continuité écologique aquatique. Avec sa collègue Madame Françoise DUBOIS (députée de la Sarthe), ils en sont les maîtres d'œuvres.

Une table ronde a eu lieu le 25 novembre 2014. Actuellement tous les acteurs sont audités (ONG, pêcheurs, scientifiques, usagers de l'eau, etc.) et, à ce titre, notre association a été reçue.

SDAGE 2016-2021

Nous avons fait part de nos remarques en ce qui concerne le SDAGE 2016-2021. Elles portent essentiellement sur 3 points :

- Les dispositifs de franchissements ;
- la gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats ;
- le contrôle des espèces envahissantes.

En ce qui concerne **le premier point**, nous avons évoqué à maintes reprises notre avis. Rappelons que :

- le guidage des migrateurs vers les dispositifs de franchissements d'obstacles est une fonction très importante ;
- sur des axes longs comme le système Loire - Allier, les dispositifs de franchissement de seuils (ou de barrage) doivent être spécifiquement adaptés pour la migration des poissons en hiver (*les performances de franchissement des poissons sont fonction de la température de l'eau*).

En ce qui concerne **le second point** nous avons suggéré un nouvel approche, après la fin des travaux de Poutes et la validation de son efficacité sur sa transparence migratoire ; il serait judicieux d'avoir des échanges entre toutes les parties concernées pour étudier et prendre position sur l'alevinage des secteurs S1 et S2 (secteurs en amont du barrage de Poutes) « sous utilisés ».

Enfin, **nous avons ajouté une remarque particulière** concernant la protection des migrateurs. Suite au nombre encourageant de saumons passés à Vichy, des « pseudo pêcheurs » sous couvert de pêche aux carnassiers braconnent les saumons dès le 1^{er} mai. Nous ne sommes pas ici dans le cas d'une prise accidentelle. Leur audace est telle, après des photos qui ont circulées sur les réseaux sociaux il y a deux ans ! En mai 2015, ils se sont vantés ouvertement dans les magasins de matériel de pêche de leurs activités !

Observations importantes :

- la migration des saumons est très active pendant les mois de Mai (voir début Juin) et Octobre dans le bassin de l'Allier ;
- les saumons sont très mordeurs pendant la migration printanière ;
- le prélèvement (par la pêche à la ligne licite ou illicite) lors de la migration printanière s'exerce essentiellement sur les femelles d'où une perte d'œufs potentiels, très importante.

Nous estimons que certaines années 5 à 10 % des saumons (d'une cohorte annuelle), dans le bassin de l'Allier, sont braconnés. Cette année, il est probable que près d'une centaine de femelles soient braconnées par ces « *idiots* ». En comptant qu'une femelle pondre en moyenne 8 000 œufs, cela représentent au moins 800 000 œufs qui manqueront en novembre sur les frayères. Rappelons que le nombre de saumons restant sur les frayères dans les années 1990 était de 100 à 200 saumons soit environ 80 à 140 femelles.

L'ouverture de la pêche aux carnassiers a lieu le premier mai dans les départements Allier, Puy de Dôme et Haute Loire. Cette ouverture favorise un braconnage non négligeable de saumons, (équivalent à 80 %, voir 100 % du potentiel de dépose d'œufs des années 1990). Ceci est intolérable.

C'est pourquoi, après maintes réflexions, compte tenu des faits et observations cités, nous avons demandé (dans nos propositions au SDAGE) la fermeture de la pêche aux carnassiers jusqu'à mi-juin en ce qui concerne les zones fréquentées par les saumons. Pour mémoire, dans un passé récent, cette fermeture existait jusqu'à mi-juin dans le bassin de l'Allier en deuxième catégorie pour les poissons blancs, la truite et les carnassiers.

Sur **le troisième point**, nous nous sommes exprimés sur l'impact des cormorans en tête des bassins.

En ce qui concerne le silure (espèce introduite en France), son impact sur les migrateurs (aloses, anguilles, saumons, ...) est connu. D'après une étude conduite par l'Université de TOURS, rapport ALOSA 2012-2013, la biomasse de proie pour les gros silures (taille supérieur à 1,8 mètres) serait constituée à 63 % par du saumon et l'impact des silures de plus d'un mètre est considérable sur les migrateurs (mulets et aloses). Plus généralement, pour l'Union International pour la Conservation de la Nature (UCICN), des espèces ont disparu à cause de la destruction de leur habitat ou de l'introduction, par l'humain, d'espèces invasives. Dans un autre domaine, la renouée du Japon et l'ambrosie font partie des plantes invasives ; des mesures sont prises pour tenter d'en maîtriser les impacts. Nous avons suggéré une approche similaire pour réduire l'impact des silures.

Le Conseil d'Administration

ARGUMENTATION SOCIO – ECONOMIQUE : APPROCHE DES RETOMBEES ECONOMIQUES DE LA PECHE SPORTIVE DU SAUMON

Selon les attentes et les connaissances des gens sur le saumon sauvage, ce migrateur représente :

- un des indicateurs de la biodiversité de l'axe Loire Allier ;
- un symbole culturel ou patrimonial ;
- un enjeu économique ;
- un mets recherché et apprécié ;
- une convoitise sportive.

L'enjeu économique est certainement le moins perçu dans la société civile. Afin de percevoir réellement cet aspect, au Canada, le cabinet Gardner PINFOLD a mené une étude. Il a étudié l'apport économique de la pêche récréative du saumon dans quatre vallées :

- Grande Cascapédia au Québec ;
- Miramichi au New Brunswick ;
- Exploits à Terre Neuve ;
- Margaree en Nouvelle Ecosse.

Dans ce pays, la pêche du saumon atlantique se pratique à la mouche à 100 %. La graciation ⁽¹⁾ des gros saumons est obligatoire dans les provinces maritimes : New Brunswick, Nouvelle Ecosse et Terre-Neuve.

1 Critères d'accessibilité et de coût des rivières étudiées

La Grande Cascapédia est une rivière de rêve pour tout pêcheur sportif : des poissons de plus de 15 kg sont couramment capturés et relâchés. Son accès, dans la partie la plus intéressante à prospecter pour la pêche, est très réglementé. Les droits d'accès sont assez élevés.

En ce qui concerne les rivières Miramichi (New Brunswick) et Exploits (Terre Neuve), la pêche est sérieusement encadrée. Tout sportif non résident de la Province doit obligatoirement être guidé, le guide accompagnateur est rétribué ; ce qui permet la création d'emplois. En contrepartie c'est un surcoût pour un séjour de pêche (150 à 300 \$ CND – dollars canadien).

Par contre, l'accessibilité de la pêche au saumon dans la rivière Margaree a quelques similitudes avec la pêche pratiquée en France. L'accès est libre : le guide est facultatif ; le prix du permis de pêche est accessible au plus grand nombre. Dans les paragraphes suivants vous trouverez des données socio économiques de la communauté d'Inverness (le bassin versant de la rivière Margaree se situe dans cette communauté (équivalent à une circonscription en France).

Précisions : Les chiffres sont de 2005, la conversion entre le dollar Canadien et l'Euro est celle de 2005 (1 € = \$ 1,42 CND). Pour réactualiser les chiffres il faut tenir compte d'une inflation de 18 % entre 2005 et 2015. La pêche au saumon dans la vallée de la Margaree se pratique surtout en Septembre et Octobre, période où la beauté de la vallée est à son apogée (l'été Indien). *L'étude de PINFOLD est intéressante, car elle prend en compte les réalités socio économiques de la vallée : chômage, revenu moyen, etc. Elle permet d'avoir des éléments probants sur la réalité économique de la pêche au saumon atlantique au Canada.*

2 Caractéristiques de la MARGAREE

Elle est localisée au Nord Ouest de la nouvelle Ecosse (communauté d'Inverness), longue de 120 km, elle a un bassin versant d'une superficie de 1100 km². La rivière a deux principaux bras : un provient d'un lac, le deuxième coule au milieu d'une magnifique vallée qui est une splendeur en automne.

La rivière MARGAREE est la meilleure rivière à saumons de la province de Nouvelle Ecosse ; il y a 54 pools à saumons. Le musée du saumon accueille chaque année 4000 visiteurs.

3 Données socio économique de la communauté d'Inverness

La communauté d'Inverness (3840 km² ; 19 036 habitants) est divisée en trois subdivisions (équivalent à un canton français), la rivière Margaree se situe dans la subdivision A.

Concernant la subdivision A (données de 2010) :

- Le nombre d'habitants de la subdivision A est de 5859 ;
- Le taux de chômage est de 17,1 % ;
- Revenu annuel moyen (en 2005) en 21 114 dollars CND soit 14 869 €.

Les trois principaux secteurs d'emplois sont les services 27 %, l'agriculture 17 % et la santé 12 %. Les emplois liés au tourisme et les loisirs automnaux sont comptés dans les services ; ces derniers sont générateurs d'emplois.

¹ Depuis 2015, dans les provinces maritimes tout saumon doit être relâché.

4 L'organisation de la pêche sportive du saumon atlantique en 2005

Un permis de pêche est obligatoire. Pour les résidents il y a deux types de permis suivant l'âge :

- inférieur à 16 ans 12,28 dollars CND soit 8,6 € ;
- supérieur à 16 ans 40,73 dollars CND soit 28,7 €.

Pour les non résidents, il y a deux types de permis :

- pour la saison entière 152,75 dollars CND soit 107,6 € ;
- pour 7 jours 61,73 dollars CND soit 43,5 €.

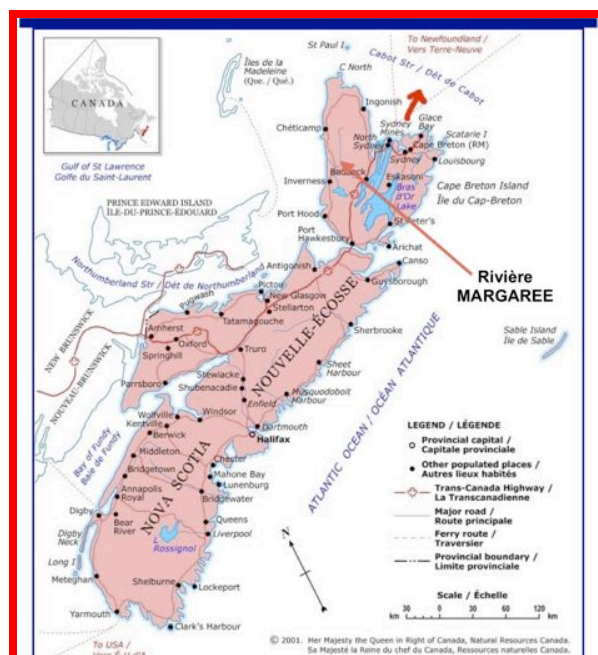
Les guides de pêche ne sont pas obligatoires.

Les saumons capturés et gardés le sont uniquement pour la consommation personnelle.

Seulement deux madeleinaux (saumon inférieur à 63 cm) peuvent être gardés par jour avec un maximum de quatre pour la saison.

Les saumons supérieurs à 63 cm doivent être remis à l'eau.

La pêche est uniquement à la mouche.



(D'après carte site internet WIKIPEDIA)
Localisation de la rivière Margaree

5 Les montaisons de saumons :

- Dans les 25 dernières années les montaisons ont diminué de 31 % ;
- Les montaisons de gros saumons sont estimées à 2800 (chiffre de 2008) ;
- Le nombre d'œufs déposés est estimé à 17 millions.

Malgré le déclin, le nombre total de saumon représente le double de la cible de conservation. Il n'y a pas de souci particulier pour l'avenir du saumon atlantique dans cette rivière.

6 Activité de la pêche en 2005

Nombre de jours de pêche dans le comté d'Inverness

Origine des pêcheurs	Saumon	Autres poissons	% de pêcheurs de saumons
Résident	8 278	48 654	17 %
Canadiens non résident	1123	1838	61 %
Autres nationalités	2980	4059	73 %
Total	12 381	54 551	23 %

Retenons que 23 % des 12 381 jours de pêche sont consacrés au saumon, **cependant les étrangers à la province viennent principalement pour pêcher le saumon.**

Ceci démontre l'attrait de la pêche au saumon ; c'est une opportunité qui bénéficie à toute la communauté de la province.

La pêche au saumon demande des qualités de patience, ténacité et de persistance. La tranquillité, la beauté de la rivière et de la vallée, la camaraderie sont également importants.

En 2005 les captures ont été de 2352 saumons, le taux de succès est de 19 % (une capture pour cinq jours de pêche en moyenne). Sur ce total seulement 217 saumons ont été gardés (taux de remise à l'eau 91 %).

Captures totales (2005)	2352
Saumons gardés	217
Taux de réussite	19 %
Taux de remise à l'eau	91 %

7 Les dépenses de pêcheurs en 2005

Dépenses des pêcheurs dans la vallée de la MARGAREE

Origine des pêcheurs	Total en dollars CND	Total en €
Résidents N.E.	583 597	410 984
Canadiens	264 685	186 398
Autres nationalités	1 696 053	1 194 404
	2 544 335	1 791 785

Le total des dépenses attribuées à la pêche au saumon est juste au dessus de 2,5 millions de dollars CND soit 1,76 millions d'Euros. Les résidents représentent 23 %, les visiteurs des autres provinces Canadiennes ou de nationalités autres que Canadienne représentent 67 %, soit les deux tiers des dépenses. Les principales dépenses sont les locations de voitures, les locations de gîtes, les chambres d'hôtel, le matériel de pêche, la nourriture. Un pêcheur de saumon dépense en moyenne 206 dollars CND / jour, soit 145 € / jour (en 2005).



La rivière Magaree

8 Impact économique des dépenses de la pêche au saumon dans la vallée de la rivière Margaree (2005)

Les dépenses initiales des pêcheurs de saumons ont un impact direct sur l'économie pour les activités de fournitures de repas (restaurants et magasins d'alimentation), de voyage (location de voiture), d'hébergements (hôtels et gîtes), fournitures de matériels de pêche et de fournitures de services (guide de pêche). L'impact économique pour la vallée représente :

- un produit intérieur brut de près de 2,5 millions de dollars CND soit 1,76 millions d'euros ;
- 70 emplois dont 35 directs ; ces 70 emplois génèrent un revenu de 2,073 millions de dollars CND soit 1,46 millions d'euros soit un revenu annuel moyen de 20 855 Euros (pour 2005 un revenu mensuel de 1738 €).

9 Retour sur la rivière d'Allier

Dans un rapport de 1981, qui concernait le bilan des captures de saumons de l'année précédente (1980), notre association avait estimée que les 1280 captures sportives connues de la rivière Allier avaient généré un apport économique à la vallée de la rivière d'Allier de 5 000 000 francs, soit en tenant compte de l'inflation (multiplication de l'indice des prix de 2,67 entre 1980 et 2015) 13 350 000 francs ou encore 2 000 000 € (valeur de 2015) ce qui donne un apport à la vallée de 1560 € /saumon capturé. Le calcul de 1980 avait été décliné suite à une étude conduite par le colonel MITCHELL en Ecosse. Afin de pondérer les données Ecossaises, nous avons utilisé un ratio de cinq entre les retombées économiques entre nos deux pays. Depuis, plusieurs études ont affiné les chiffres. Nous avons régulièrement déclaré qu'un saumon capturé dans l'Allier, c'était 1200 € de retombée économique.

Louis SAUVADET d'après étude du cabinet PINFOLD

Erratum (concerne l'envoi postal) : Dans notre dernier bulletin d'Avril 2015 en page 4, dans l'article concernant Les Lorrains, j'ai écrit : *Suite à un pourcentage de saumons blessés anormalement élevé en avril 2001*, ... l'année est **2011** et non 2001. Merci de votre compréhension.

Louis SAUVADET

TEMOIGNAGE

Ci dessous Monsieur Georges PLANTIN, quatre vint neuf ans en 2015 ! témoin de la scène, nous décrit la prise de ce fameux saumon qui doit être le plus gros saumon connu pris dans la région brivadoise.

Nous sommes dimanche 29 mars 1942 après midi. L'Allier est à plein bord, ce qui limite les coups. Un groupe de pêcheurs brivadois est cantonné au lieu dit « La Vieille Pile », en rive gauche. A tour de rôle chacun tente sa chance. On s'arrête. On discute : « Le père Besson du Pont de Lamothe en aurait pris un ce matin au trou Delair !

Soudain un saumon se met à marsouiner, au ras de la rive droite. Voilà qui remet du cœur à l'ouvrage et chacun de canarder l'intrus avec sa cuillère ou son Devon sans succès. Le monstre (car s'en est un) continue ses apparitions à intervalles réguliers.

Ce qui intrigue le plus c'est que le dos qui apparaît n'est pas gris bleuté comme on a l'habitude d'en voir mais brun chocolat et en plus il paraît deux fois plus gros.

Mon ami George POUILLARD me dit :

«- J'ai envie d'essayer la trifacette que ton père vient de fabriquer.

Pourquoi pas ? »

Au bout de quelques lancers, la bête est ferrée. Pas de démarrage. L'animal a regagné les profondeurs et n'en démord pas. C'est mètre par mètre, centimètre par centimètre qu'il consent à se rapprocher.

A cinq ou six mètres de la rive il refuse obstinément de venir plus près. La luminosité commence à décroître. Bientôt nous serons en infraction. Il faut conclure coûte que coûte. Mon père, gaffe en main va le chercher à pleines cuissardes et le ramène au sec, non sans peine. Quelle bête ! 1 mètre 23 ! 17 kilogrammes ! Qui dit mieux !



Saumon de 17 kg

Texte et Photo :Georges PLANTIN

J'aide les actions en faveur du Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)

Nom (en lettres CAPITALES) : **Prénom**



Adresse : **Courriel** :

Code postal : **Ville** :

Membre adhérent 25 € Membre sympathisant 30 € Membre bienfaiteur : 35 €

Ci joint la somme de€ Par chèque bancaire

A l'ordre de **[l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)**

[A Monsieur Norbert LARINIER – 16, Hameau Vieux Colombier – 63570 BRASSAC LES MINES](#)

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

SITUATION DU SAUMON EN 2014 (suite et fin)

Lors du bouclage de notre dernier bulletin, nous n'avions pas officiellement les chiffres de 2014 pour la rivière SPEY en Ecosse.

Les captures sportives sur la rivière SPEY ont été de 4563, saumons et grilses, pour 2014 ; 92 % des saumons et grilses capturés ont été remis à l'eau. Le tableau ci dessous montre l'évolution des captures dans la Spey (source Speyfisherboard) depuis 1903.



NOS BREVES

- Audition de notre association à l'Assemblée Nationale avec le WWF le 7 avril ;
- Remise en état et en fonction de notre panneau d'information situé au Pont Pakowski (à Nonette) par Michel Grolet fin Avril ;
- Réunions SAGE Alagnon (28 et 30 avril) ; ASCONIT (23 avril) ; CNSS (28 avril et 29 mai) ;
- Contacts avec Voies Navigables de France pour les Lorrains, rencontre avec VNF le 6 mai aux Lorrains ;
- Visite et rencontre sur le site de Vieille Brioude le 11 mai : Messieurs DUBOIS, un représentant de l'ONEMA et notre association suite à la présence de saumons dans le canal de fuite le 9 mai ;
- Lettres (envois le 10 mai) aux Fédérations des APPMA de l'Allier, Puy de Dôme et Haute Loire suite à des retours de pratiques litigieuses (problème évoqué en page 3) ;
- Préparation et envoi (le 1 Juin) d'un dossier de propositions concernant le SDAGE 2016-2021 ;
- Rencontre à Chanteuges du COPIL POUTES et de la commission de l'Assemblée Nationale sur la continuité écologique aquatique le 4 juin ;
- Nettoyage des incubateurs de Laprade et de l'Arçon le 20 Juin par 8 membres de notre association ;
- Participation active de notre association à la première journée du marathon du saumon le 10 Juillet à Monistrol d'Allier.
- Exposition APS du 15 Juillet au 31 Août à la mairie de Monistrol d'Allier.

Passages (source LOGRAMI) à fin Juillet 2015 : VICHY 1177 saumons ; POUTES 18 saumons ; DESCARTES (Creuse et Gartempe) 201 saumons

Le 3 mars 2015, MICHEL OUSTINOFF, conseiller technique de notre association nous a quitté. Agé de 78 ans, Michel, non pêcheur de saumon, était membre du comité de rédaction et de la commission juridique. Homme de grandes qualités humaines, ses conseils étaient toujours très pertinents. Nous saluons sa mémoire.

